

Code de la spécialité B.M.F02.S02.08

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

[A 1701](#), [A 1702](#), [C 1201](#), [L 1809](#), [O 1202](#), [O 1402](#)

Fiche d'identité de la spécialité: Ecologie végétale et environnement

Niveau: Master

Domaine: Sciences de la nature et de la vie.

Filière: Ecologie et environnement.

Spécialité: Ecologie végétale et environnement.

1- Localisation de la formation:

Institut : Sciences vétérinaires et sciences agronomiques

Département : Sciences agronomiques

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n° 918 du 26 Novembre 2020

2- Partenaires extérieurs :

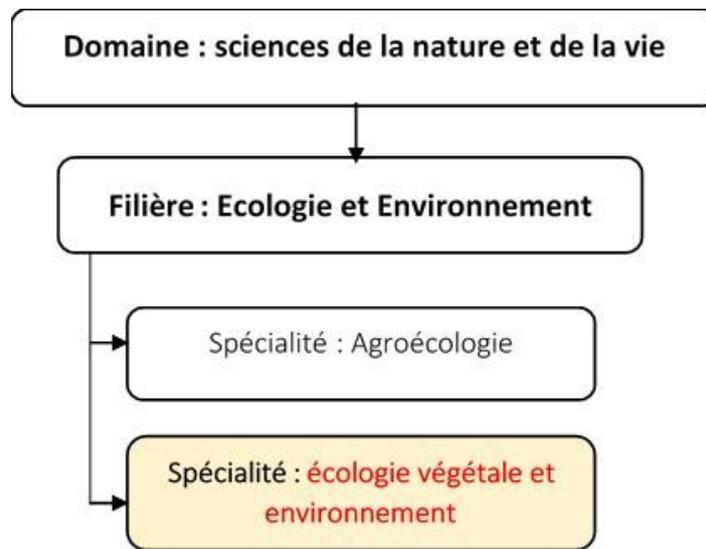
Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

- Conservation des forêts de la wilaya de Batna.
- Parc national Belezma (Batna).
- Direction des services agricoles de la wilaya de Batna.
- Direction de l'environnement de la wilaya de Batna

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

Cette formation est accessible pour les étudiants titulaires d'une licence en écologie et environnement. La formation proposée fait appel à plusieurs domaines frontières entre divers champs disciplinaires (Agronomie, sciences forestières, science de l'environnement...), dont il s'agit de maîtriser les concepts et les méthodes principales, et dont les objets d'investigation sont d'une grande importance, théoriques comme pratique.

Ce master permettra ainsi de former des cadres pouvant intervenir dans des domaines aussi variés que la gestion des écosystèmes naturels, la conservation de la biodiversité, la lutte biologique et la restauration des écosystèmes dégradés.

5- Objectifs de la formation:

Cet enseignement permet l'acquisition de connaissances récentes, largement irriguées par les thématiques de recherche des différents partenaires, sur l'organisation, le fonctionnement, la gestion et la protection de l'Environnement.

Elle fournit aux diplômés : des connaissances méthodologiques et théoriques, leur permettant de participer à la recherche fondamentale et/ou appliquée en écologie et environnement, les moyens d'appréhender de manière intégrée les sciences de l'environnement et leurs applications à la connaissance des écosystèmes via une approche pluridisciplinaire.

6- Profils et compétences visés:

L'option Ecologie végétale et Environnement (EVE) offre les connaissances et les compétences pour devenir :

- Un professionnel capable d'analyser des problèmes liés à la gestion et à la protection de l'environnement et d'y apporter des solutions ;
- Un scientifique appréhendant des systèmes complexes à différentes échelles, formé aux approches multidisciplinaires et capables de dialogue avec d'autres spécialistes ;
- Un innovateur appelé à concevoir de nouveaux modes de gestion des écosystèmes en vue de garantir la pérennité des biens, ressources et services éco-systémiques, dans un contexte de changements climatiques et d'évolution des demandes sociétales.
- Cette formation permettra à l'étudiant de poursuivre ses études dans le cadre de Doctorat dans divers thèmes d'actualités et stratégiques qui auront pour but la gestion et la protection de l'environnement.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

L'insertion dans les différents secteurs à savoir :

- Directions de l'environnement.
- Inspections de l'environnement au niveau des wilayas et communes.
- Directions des forêts et de l'agriculture.
- Parcs nationaux.
- Enseignement et recherche.

Comme des :

- Conseillers techniques et administratifs de l'environnement.
- Agent chargé des études de faisabilité des projets de gestion et protection de l'environnement.
- Conseillers techniques (valorisation des zones humides, aménagement des forêts...).
- Agents de contrôle de la qualité de l'environnement.
- Consultants ou experts dans le domaine de l'environnement (bureaux d'études, laboratoires).
- Fondateurs de micro-entreprise de recyclage, de laboratoires d'analyse et d'expertises

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° **918** du **26 NOV 2020**

Portant habilitation de Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Science de la Nature et de la Vie» à l'Université Batna 1

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences de la Nature et de la Vie» du 27 octobre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilités, les Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine « Sciences de Nature et de la Vie», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la Nature et de la Vie	Ecologie et Environnement	Agro-écologie	A
		Ecologie végétale et environnement	A

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le 26 NOV 2020
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

